

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Annie GRIZON (ayant donné pouvoir à Mme Jarriault), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à Mme Pouvreau), Marie-Claude SKORA (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Roselyne JULIOT, Gérard BERRUTI-MARTINEZ.

Le conseil municipal a désigné Mme Sylvie DUBOIS comme secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2009 a été approuvé.

2009-40 Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé des démissions de Mme Sophie REGNIER et de M. Jean-Michel DAUCHEZ, conseillers municipaux élus de la liste « Nieul avec vous »,

Prend acte de l'installation par le maire de M. Gaston BERITAULT et de Mme Marie-Claude SKORA dans leurs fonctions de conseillers municipaux, conformément au code électoral.

2009-41 Modification des compositions des commissions municipales

Le Conseil Municipal,

Considérant l'installation de M. Gaston BERITAULT et de Mme Marie-Claude SKORA en qualité de conseillers municipaux en remplacement de Mme Sophie REGNIER et de M. Jean-Michel DAUCHEZ, démissionnaires,

Considérant qu'il convient de réviser la composition des commissions municipales afin de prendre en compte la nouvelle composition du conseil municipal,

Considérant que cette révision concerne le groupe minoritaire du conseil municipal dont étaient membres les démissionnaires,

Sur proposition du groupe minoritaire,

A l'unanimité,

Décide que la nouvelle représentation du groupe minoritaire dans les commissions municipales est la suivante :

Commissions				
Environnement	Vie associative	Culture	Urbanisme	Finances
(1)	M. Durieux	M. Durieux	M. Bérिताult	(1)
Enfance Jeunesse	Bâtiments Voirie	Personnel	Appel d'offres	
Mme Taveau	M. Bérिताult	Mme Taveau	Titulaire : M. Dauchez Suppléant : M. Durieux	

(1) Ces commissions seront pourvues lors de la prochaine séance du conseil municipal

2009-42 Convention avec ERDF pour un déplacement d'ouvrage électrique

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement du futur giratoire du carrefour de la route de l'Aubreçay et du chemin du Val Hureau, il apparaît nécessaire de déplacer des ouvrages électriques,

Considérant que la nouvelle implantation des ouvrages doit se faire sur le domaine privé communal qui sera ensuite transféré au Département,

Considérant que la réalisation des travaux électriques nécessite en conséquence la conclusion d'une convention de servitudes au profit d'Electricité Réseau de France (ERDF),

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec ERDF pour le déplacement d'ouvrages électriques rendus nécessaire dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la route de l'Aubreçay et du chemin du Val Hureau (RD 106 et RD 107) et autorise le maire à signer cette convention.

2009-43 Convention avec l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil »

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Institut Médico-Educatif de Saint-Ouen d'Aunis d'organiser une activité liée à l'environnement au Port du Plomb, dans le cadre des missions éducatives et pédagogiques organisées à l'intention des pensionnaires de l'établissement,

Considérant que cette activité est placée sous l'entière responsabilité de l'Institut, la commune s'engageant à mettre à disposition des gants et des sacs poubelles,

Appelé à donner une suite favorable à cette demande,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Autorise le maire à signer une convention avec l'Institut Médico-Educatif de Saint-Ouen d'Aunis pour permettre l'organisation d'une activité liée à l'environnement au Port du Plomb.

2009-44 Convention préalable pour l'incorporation des espaces et équipements communs du projet « Le Haras »

Le Conseil Municipal,
Considérant que la société ATARAXIA LE HARAS projette la réalisation d'un programme immobilier dénommé « Le Haras » situé rue de Lauzières,
Considérant que dans le cadre de l'instruction du permis de construire, le promoteur propose la conclusion d'une convention préalable pour l'incorporation des espaces et équipements communs dans le domaine communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve la convention préalable pour l'incorporation des espaces et équipements communs dans le domaine communal de l'opération immobilière le HARAS proposée par la société ATARAXIA LE HARAS et autorise le maire à la signer.

2009-45 Constitution de la commission communale d'accessibilité

Le Conseil Municipal,
Vu la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2006,
Considérant qu'il doit être créé, dans les communes de plus de 5000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment de représentants de la commune et de représentants d'associations de personnes handicapées,
Vu les propositions des représentants des personnes handicapées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Désigne en qualité de membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, présidée par le Maire ou son représentant :

Conseillers Municipaux	Représentants des personnes handicapées
M. Gérard BERRUTI-MARTINEZ	M. Raymond ANGIBAUD
M. Rodolphe CHAVIGNAY	M. Guy PREVOST
M. Jean-Luc GRATECAP	M. Michel BRENAUT
M. Didier PRIVE	
M. Yves GUIGNOUARD	
Mme Bénédicte BECONNIER	
Mme Martine HERAULT	
M. Gaston BERITault	

2009-46 Tarifs du séjour ski de février 2010

Le Conseil municipal,
Après avoir pris connaissance du projet d'organisation d'un séjour ski pour les jeunes du 7 au 13 février 2010 aux Monts d'Olmes (Ariège),
Après avoir pris connaissance de la proposition de tarifs de ce séjour formulée par la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Fixe comme suit les tarifs du séjour ski du 7 au 13 février 2010 :

Allocataire CAF avec passeport Quotient 1	Allocataire CAF avec passeport Quotient 2	Allocataire CAF avec passeport Quotient 3	Allocataire CAF sans passeport	Non allocataire CAF	Hors commune
130 €	220 €	297 €	336 €	420 €	500 €

Pour information la définition des quotients est :

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
Familles titulaires d'un passeport	0 € < Q ≤ 501,07 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	584,92 € < Q ≤ 760,00 €

« Q » étant obtenu en divisant le 12^{ème} des revenus bruts (avant abattement fiscal mais en y ajoutant les prestations familiales du mois d'octobre) par un nombre de parts égal à 2 pour les parents (ou le parent isolé) + 0,5 part par enfant pour les deux premiers + 1 part par enfant à partir du 3^{ème}.

2009-47 Décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative n° 1 du budget 2009,
Après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour et 4 contre (Mmes Taveau, Skora et MM. Durieux, Bérिताult)
Approuve la décision modificative budgétaire n° 1 suivante :

- Dépenses de la section de fonctionnement

022 Fonction 01 Dépenses imprévues	-4700
023 Fonction 01 Virement pour l'investissement	-1100
6811 Fonction 01 Dotations aux amortissements	5800
Total	0

- Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Opérations réelles		Opérations réelles	
2031 Fonction 020 Frais d'études	10400	1323 Fonction 212 Subvention départementale	400
2031 Fonction 211 Frais d'études	-2500	1325 Fonction 822 Fonds de concours de la CDA	150000
2031 Fonction 212 Frais d'études	2600	1641 Fonction 01 Emprunt 2009	-40000
2033 Fonction 020 Insertions	500	Dotations aux amortissements	
20413 Fonction 822 Participations au Département	7700	28031 Fonction 01 Frais d'études	5300
205 Fonction 026 Logiciel	1000	28033 Fonction 01 Frais d'insertions	300
21311 Fonction 020 Travaux mairie	47400	28183 Fonction 01 Matériel de bureau, informatique	-100
21312 Fonction 211 Travaux école maternelle	6000	28184 Fonction 01 Mobilier	100
21312 Fonction 212 Travaux écoles primaires	200	28188 Fonction 01 Autres immobilisations	200
21316 Fonction 026 Travaux cimetière	5200	Opérations patrimoniales	
21318 Fonction 020 Travaux autres bâtiments publics	62400	1325 Fonction 01 Participations groupements	34500
21318 Fonction 321 Travaux bibliothèque	100	2031 Fonction 01 Frais d'études	16000
21534 Fonction 814 Travaux d'éclairage public	-33000	2033 Fonction 01 Frais d'insertions	11800
21538 Fonction 816 Travaux de réseau téléphonique	1700	2121 Fonction 01 Plantations	26200
2158 Fonction 821 Travaux de signalisation	2900	Virement	
2183 Fonction 020 Matériel informatique	-1100	021 Fonction 01 Virement du fonctionnement	-1100
2184 Fonction 020 Mobilier mairie	1500		
2184 Fonction 321 Mobilier bibliothèque	1500		
2188 Fonction 020 Matériel divers	600		
Opérations patrimoniales			
2112 Fonction 01 Terrain de voirie	9100		
2113 Fonction 01 Terrains aménagés	5800		
2118 Fonction 01 Autres terrains	26200		
21312 Fonction 01 Bâtiments scolaires	600		
21318 Fonction 01 Autres bâtiments publics	7100		
2151 Fonction 01 Voirie	4500		
21532 Fonction 01 Réseau d'assainissement	700		
21534 Fonction 01 Réseau d'éclairage public	33000		
2158 Fonction 01 Signalisation	1500		
Total	203600	Total	203600

Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal

Le conseil municipal est informé que, conformément à sa délibération en date du 21 mars 2008 portant délégations au maire, ce dernier a accepté les indemnités des sinistres suivants :

- Sinistre du 6 juillet 2008 consécutif à la chute de la foudre ayant affecté l'alarme de l'école maternelle
- Sinistre du 23 octobre 2008 concernant la dégradation d'un candélabre d'éclairage public
- Sinistre du 9 novembre 2008 pour un dégât des eaux salle du phare de Chauveau
- Sinistre du 4 mars 2009 concernant la destruction accidentelle de mobilier urbain

La séance s'est achevée par la présentation du projet d'aménagement du site de la station d'épuration qui sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La séance a été levée à vingt deux heures.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

M. Lambert Mme Dubois M. Gousseau M. Sornin M. Planche M. Aubin

Mme Goujat M. Comte Mme Béconnier M. Privé Mme Hennenfent Mme Hérault

M. Philbert Mme Clément-Thimel M. Guignouard Mme Pouvreau M. Chavignay Mme Jarriault

Mme Large M. Durieux Mme Taveau M. Bérault